



Titre
Prénom Nom
Adresse 1
Adresse 2
NPA Ville

dossier traité par
notre réf.

Lausanne, le 4 novembre 2021

Pollution dioxines

Titre,

Lors d'une précédente communication, la Ville de Lausanne vous avait informé-e que certaines zones de son territoire étaient touchées par une pollution aux dioxines. Nous sommes conscients que cette annonce a pu générer de nombreuses interrogations et certaines inquiétudes, notamment en ce qui concerne les activités de jardinage, et plus particulièrement la consommation de vos fruits et légumes.

Par ce courrier nous souhaitons nous assurer que vous disposez des dernières informations et recommandations en la matière.

Pour ce faire, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du résultat des analyses du sol de votre plantage/jardin potager (Annexe 1) et de vous référer aux recommandations d'Unisanté à appliquer selon les concentrations concernées (Annexe 2).

Enfin, nous vous rappelons les recommandations générales, indépendantes des concentrations en dioxines sur toutes les zones :

- ne pas ingérer de terre et porter une attention particulière aux enfants en bas âge (0-3 ans) en raison du réflexe main-bouche ;
- se laver les mains après avoir manipulé de la terre, ainsi qu'en rentrant d'une activité à l'extérieur ;
- laver les fruits et les légumes provenant des jardins ;
- enherber / végétaliser au maximum les surfaces de terre dans vos parcelles, afin d'éviter de laisser des zones de sol nu accessibles aux enfants.

Si vous deviez avoir des questions spécifiques, nous vous invitons à les adresser à la ligne d'assistance téléphonique (021 316 40 30) ou par courriel (info.dioxine@vd.ch).

Sensibles à la santé de la population, nous ne manquerons pas de vous informer des prochaines décisions ou mesures prises par les autorités compétentes.



En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée au présent courrier, nous vous adressons, **titre**, nos salutations les meilleures.

Annexes 1.

Lieux	Mesures dioxines sols (ng TEQ/kg)
1. Montelly	< 20 ng TEQ/kg selon périmètre identifié (en bac)
2. Riponne - Grenette	7
3. Falaises	9
4. Vanil	12
5. Plaine-du-Loup	26
6. JULs	59

Lieux	Mesures dioxines sols (ng TEQ/kg)
1. Vallon A	3
2. Bourdonnette	6
3. Floreny	7
4. Valency	8
5. Levant	9
6. Praz-Séchaud	9
7. Vallon B	10
8. Désert	10
9. Cour	12
10. Prélaz	14
11. Boissonnet	20
12. Cerisier	28
13. Harpe	32
14. Aoste	72
15. Victor-Ruffy	76

Annexes 2 :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/sol/fichiers_pdf/recommandations_sanitaires_unisant%C3%A9.pdf